

SERMENT DE CONFIDENTIALITÉ

RÈGLE 10

Je, soussignée, Lucie Joncas, avocate en chef adjointe de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques, m'engage solennellement à ne rien révéler ni faire connaître à quiconque, sans autorisation explicite, quelque information que ce soit qui sera portée à ma connaissance dans le cadre de mes fonctions à cette Commission d'enquête.



Lucie Joncas

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, le 20 février 2017



Jacques Chamberland
Président